



Ville  
d'Estérel

## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** aux contribuables de la Ville d'Estérel par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la **séance ordinaire du 17 décembre 2021 débutant à 17 h 00, par téléconférence**, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande : N° 2021-0018

Immeuble : Lot 5 508 530 – avenue des Pics

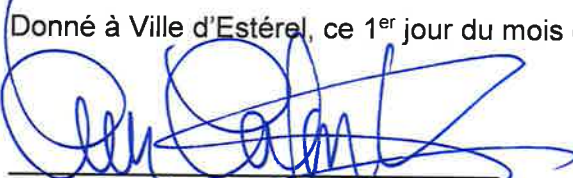
Nature et effet : Autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un toit dont la pente est inférieure à 5/12, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12

### Consultation écrite – Possibilité de se faire entendre

Le Conseil a désigné cette demande comme étant prioritaire. Étant donné l'état d'urgence sanitaire actuel et la tenue d'une séance à huis clos, la possibilité de se faire entendre, prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est remplacée par la tenue d'une consultation écrite, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

De ce fait, toute personne intéressée est invitée à transmettre ses observations dans les 15 jours suivant le présent avis, par la poste au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0 ou par courriel à [administration@villedesterel.com](mailto:administration@villedesterel.com). Tous les commentaires, approbations ou oppositions seront transmis aux membres du Conseil avant que ceux-ci ne statuent sur cette demande.


Donné à Ville d'Estérel, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 2021.

  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 2021.

  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier